

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MAI 2024

JG/AC

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 17 mai 2024, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 27 MAI 2024 à 19h30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 - GRANDCHAMP Brigitte	15 - GOLEC Philippe	22 -
2 - PAVILLET Yves	9 - MUNIER Yannick	16 - CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 -	17 -	24 -
4 -	11 - BRUNET Didier	18 - DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 - COMPOIS Sylvie	19 -	26 -
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 - HAND Fabrice	
7 - PIAGET Chantal	14 - PITTNER Franck	21 - BRUAND Thierry	

Excusés : André BUISSON (pouvoir à Sylvie COMPOIS), Michelle FAVRE (pouvoir Anne CONAND), Lakshmi ROCHER, Vincent CHEVROT, Yannick MARANDET (pouvoir à Thierry CORTADE).

Absentes : Lucie TEIXEIRA, Alexia CEFALU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 27-05-2024/33

REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE AMELIE GEX

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

La Coopérative scolaire de l'école Amélie Gex a fait venir la compagnie « *Le ver-a-soi* » pour offrir aux enfants le spectacle « *Chapeau M. Satie !* » dans le cadre du dispositif « tous en scène du département de la Savoie ».

Ce dispositif départemental vise à encourager le plus grand nombre d'organismes à programmer des spectacles de qualité proposés par des compagnies impliquées sur le territoire départemental. A ce titre, la coopérative a obtenu une subvention d'un montant de 600 euros.

Toutefois, la coopérative n'ayant pas de numéro Siret, la subvention a été versée à la Ville de Montmélian. Il est donc proposé au Conseil Municipal de reverser cette somme en attribuant à la coopérative scolaire Amélie Gex, une subvention d'un montant de 600 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 600 euros à la coopérative scolaire Amélie Gex.

AINSI DELIBERE LES JOUR

MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire



Béatrice SANTAÏS